



CONTRAT DE VILLE de FORT-DE-FRANCE

NOTE DE CADRAGE

APPEL A PROJETS 2019

CADRE GENERAL

Le Contrat de Ville de Fort-de-France signé le 17 Juin 2015 définit le projet de cohésion sociale et urbain de la ville. Cet acte fondateur inaugure un nouveau cadre d'intervention concertée en faveur du développement social, urbain et économique des quartiers prioritaires.

Le dispositif s'articule autour des 4 piliers (cohésion sociale, renouvellement urbain et cadre de vie, développement économique, valeurs de la république), déclinés en 7 axes (orientations prioritaires et stratégiques) du contrat.

L'appel à projet est une des modalités de mise en œuvre annuelle du contrat de ville, il favorise la mise en place d'une programmation à partir d'initiatives sociales.

Aussi les projets doivent impérativement s'inscrire dans les orientations du contrat et, plus précisément dans les priorités arrêtées pour 2019, notamment : développement des territoires, accès à l'activité et à l'emploi pour ceux qui en sont éloignés - solidarités, jeunesse, réussite, accompagnement des parents - soutien et accompagnement des publics fragiles - santé, sécurité, tranquillité, cadre de vie facteurs de bien être - accompagnement des mutations sociales, urbaines et écologiques, - attractivité des quartiers - soutien aux technologies.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui favorisent l'engagement participatif des habitants, des conseils citoyens, ainsi qu'à ceux qui s'attachent à articuler les moyens de droit commun avec ceux du contrat tant du point de vue du montage financier que des politiques publiques mobilisées.

Ainsi, les porteurs de projets devront identifier, rechercher, solliciter les moyens (financiers, humains, matériels) auxquels leurs projets sont éligibles. En effet, les subventions (moyens spécifiques) accordées dans le cadre du contrat de ville sont complémentaires des moyens de droit commun.

Il est donc important que les porteurs de projets fassent ressortir dans le plan de financement de chaque action, la contribution prévisionnelle de tous les financeurs qu'ils auront au préalable ou concomitamment saisis de leur demande de subvention ; ils seront en capacité de justifier des démarches faites auprès de ces derniers.

Dans le cadre de la programmation 2019, les porteurs de projets qui mobilisent des dispositifs d'emplois aidé devront le mentionner en précisant l'accord et la durée des contrats (date de fin de contrat).

La loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a mis en place les « conseils citoyens ».

Les Conseils Citoyens déjà créés par arrêtés préfectoraux sont : Volga Plage, Sainte-Thérèse, Centre-Ville, Rive-Droite/Texaco, Trénelle/Citron, Terres-Sainville. Les porteurs peuvent se rapprocher de ces derniers.

Il est rappelé que les représentants des **Conseils Citoyens** siègent au sein des différentes instances du Contrat de Ville : Comité Technique et Comité de Pilotage.

QUARTIERS PRIORITAIRES (PERIMETRES D'INTERVENTION)

Les actions doivent être menées au bénéfice des habitants des quartiers composant la géographie prioritaire (4 périmètres)

- Quartiers Ouest : Centre Ville, Ravine Bouillé, Terre sainville, Rive droite, Texaco, Trénelle-citron, Berges de Briand, Pont de chaînes.
- Quartiers Sainte Thérèse, Bon Air,
- Quartier Volga Plage,
- Quartier Haut de Dillon, Rivière roche

1 - Renforcer l'attractivité économique et l'animation du centre-ville

- Soutenir les initiatives qui contribuent à aider, valoriser les activités commerciales et artisanales en perte de vitesse - soutien à l'animation touristique mettant en valeur le patrimoine
- Encourager l'installation, le développement, d'activités, commerces, entreprises innovantes – soutien à l'animation commerciale
- Soutenir les actions, de préférence innovantes, de type applications informatiques, guides, signalétiques ..., qui permettent d'orienter, d'informer, de renseigner sur l'offre commerciale, culturelle, les activités, les services...
- Permettre la mise en activité, l'insertion de public en soutenant des chantiers de proximité dans le cœur de ville, sur des sites patrimoniaux, remarquables, touristiques de la ville basse

2 - Accompagner la création, le développement d'activités et l'emploi dans les quartiers ; développer leur attractivité

- Soutenir l'économie sociale et solidaire au service du développement durable : commerces et services de proximité, artisanat, culture et toutes activités innovantes – soutien aux systèmes d'échanges, aux foires et marchés valorisant les produits locaux et du terroir
- Favoriser la création d'activités de proximité dans le cadre coopératif et collaboratif : crèche solidaire, épicerie sociale, services à la personne, SCIC, SCOP...
- Aider la reprise de commerces de proximité
- Accompagner la régularisation d'activités informelles et la création de micro activités
- Encourager l'implantation de locaux commerciaux dans les quartiers (y compris l'animation des petites zones d'activités)
- Soutenir les actions visant à promouvoir les quartiers

SOLIDARITES – LIEN SOCIAL – VIVRE ENSEMBLE

1 - Encourager en proximité les initiatives individuelles mais de préférence collectives, qui favorisent le rassemblement notamment des habitants autour de la transmission du savoir, de la culture et de la valorisation du patrimoine – soutien à l'animation de lieux dédiés en ce sens

Soutenir certains événements, manifestations sportifs comme outil support pour encourager la pratique du plus grand nombre, le rassemblement des populations autour de valeurs

2 - Rompre l'isolement des personnes âgées, promouvoir le bien vieillir

- Soutenir les services à la personne, les actions de prévention santé (gym adaptée, atelier mémoire, atelier du goût...)
- Encourager la cohabitation personnes âgées et jeunes, seniors et jeunes

- Favoriser la mobilité des personnes en facilitant leur participation à la vie de la cité, aux loisirs, à des manifestations et événements culturels et sportifs
- Soutenir les activités et les animations dédiées destinées à accompagner les personnes âgées face aux grandes mutations sociales voire sociétales, techniques, économiques, urbaines

3 - Renforcer l'accueil, l'intégration des populations immigrées

- Développer des ateliers d'apprentissage à la langue française et créole (enfants, jeunes et adultes)
- Développer des espaces d'écoute, d'information, d'accompagnement favorisant une meilleure connaissance des droits, des démarches administratives (logement, santé, scolarité, aides...)

4 - Conforter la mobilisation collective en faveur de la sécurité, de la prévention de la délinquance pour un mieux vivre ensemble – renforcer la citoyenneté

- Faire des habitants des acteurs de leur sécurité et de la sécurité de l'autre : voisins vigilants -grands frères -femmes relais -café des parents - diagnostics en marchant, groupes de paroles...
- Réaliser des actions innovantes véhiculant des messages sur la prévention des risques : hypersexualisation, alcool, racket, armes, drogue, bandes, prostitution, sécurité routière...
- Refuser la banalisation des violences, notamment celles faites aux femmes y compris les violences intrafamiliales : actions au cœur des quartiers.
- Poursuivre le soutien aux actions de prévention des violences dans et hors des établissements scolaires
- Poursuivre l'accompagnement des sortants de prison pour prévenir la récidive
- Appuyer les initiatives pour l'engagement citoyen notamment des jeunes
- Soutenir le bénévolat, valoriser les parcours associatifs

5 – Contribuer à lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalités

- Action de lutte contre les inégalités Femme / Homme
- Action de lutte contre l'homophobie

JEUNESSE – AMBITION - REUSSITE

1 - Soutenir parents et enfants pour favoriser la réussite éducative

- Soutenir les parents dans leur fonction éducative en proposant notamment des actions innovantes pour prévenir les comportements à risque des jeunes.
- Renforcer le partenariat avec l'école pour favoriser la réussite éducative par le biais de : l'accompagnement à la scolarité, projets culturels, artistiques et sportifs, l'éducation à la citoyenneté et l'accompagnement des familles
- Proposer des solutions innovantes pour la prise en charge du jeune en situation d'exclusion temporaires et qui notamment, dans leur mise en oeuvre impliquent les parents

2 - Prévenir le décrochage des jeunes, favoriser leur insertion durable

- Encourager les espaces d'accueil, d'écoute et d'information des jeunes

- Soutenir les actions innovantes de veille sociale sur les quartiers pour prévenir toutes les formes de décrochage
- Faciliter l'accès aux loisirs, aux vacances par la mise en place d'actions répondant à une logique éducative, culturelle et sportive
- Soutenir toutes actions de détection et de repérage en proximité de publics cibles (par exemple NEET) visant à les orienter vers les services de droit commun

3 - Soutenir l'activité, l'emploi en faveur des jeunes par tous moyens

- Renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi pour favoriser une insertion durable (parrainage - coaching, développement personnel...)
- En partenariat avec les institutions et les opérateurs de l'insertion et de l'emploi, informer, communiquer au plus près et avec des outils adaptés aux publics, sur les dispositifs, les offres d'emplois, les actions, les évènements en faveur de la formation et de l'emploi...
- Développer les actions de rapprochement entre le monde de l'entreprise et les jeunes notamment, dans le cadre scolaire, de la formation et de tout autre espace d'accompagnement
- Appuyer les initiatives collectives portées et développées par les jeunes : jardins créoles, actions culturelles, sportives, évènementiels ...

4 - Agir pour la santé des jeunes

- Développer des actions de prévention et d'information sur les conduites addictives, l'utilisation détournée des réseaux sociaux, la sexualité et les grossesses précoces, au plus près des jeunes dans les quartiers (maisons de quartiers, MJC, places...)
- Soutenir les actions de sensibilisation, d'information : sport-santé / sport-alimentation
- Soutenir les actions mises en place et développées par l'Ecole Municipale des Sports (EMAPS)

HABITAT – CADRE DE VIE – BIEN VIVRE

1 - Accompagner la rénovation urbaine

- Soutenir les actions permettant de conserver la mémoire des quartiers, valorisant les identités et les figures de quartiers.
- Accompagner par des actions innovantes le relogement des habitants concernés
- Encourager toutes les initiatives en faveur de la mise en activité, l'insertion professionnelle des habitants des quartiers touchés par ces chantiers, outre la mobilisation des clauses d'insertion

2 - Améliorer le cadre de vie dans les quartiers

- Eviter les espaces abandonnés par la création de jardins partagés mis en oeuvre et entretenus par les habitants, ou autres initiatives
- Soutenir les initiatives citoyennes visant à combattre les dépôts sauvages, l'abandon de véhicules hors d'usages (VHU)
- Encourager des productions artistiques et créer des évènements artistiques sur les espaces urbains rassemblant artistes et habitants (fresques, peintures, sculptures, théâtre...)

- Soutenir les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement et de nature à protéger la biodiversité (protection des ravines, plans d'eau, des espaces végétalisés...)
- Réaliser des aménagements de proximité et de fleurissement impliquant les habitants
- Encourager les initiatives de balcons, de maisons, de commerces fleuris pouvant être valorisés à travers des concours

L'Appel à projets du Contrat de Ville est consultable sur les sites :

www.fortdefrance.fr

www.villecaraibe.com

Les porteurs de projets devront se conformer à la présente note de cadrage pour être éligibles.

IMPORTANT

D'autres appels à projets peuvent concerner les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ainsi, les porteurs de projets sont invités à y répondre indépendamment du présent appel à projets.

DISPOSITIFS	DEPOT OBLIGATOIRE	Date prévisionnelle de diffusion
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité CLAS Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique CAF - Pôle partenaire - BP 421 - Place d'Armes 97232 Le Lamentin	
Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité	Projets Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité REAAP Lieu de dépôt : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique CAF - Pôle partenaire - BP 421 - Place d'Armes 97232 Le Lamentin	

<p>Ecole Ouverte</p>	<p align="center">Projets Ecole Ouverte</p> <p align="center">Lieu de dépôt : Rectorat Martinique Morne tartenson 97200 Fort-de-France</p>	
<p>Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)</p> <p>Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)</p> <p>Financement de projets régionaux en prévention, promotion de la santé</p>	<p align="center">Préfecture</p> <p><u>Par courrier</u> : Cabinet du Préfet, Bureau de la prévention et de l'ordre public, rue victor sévère, BP 647-648, 97200 Fort-de-France ou <u>par mail</u> : fipd-mildeca@martinique.pref.gouv.fr.</p> <p align="center">Agence Régionale de Santé de Martinique (ARS)</p>	

La présente liste n'est pas exhaustive. Les projets présentés dans le cadre des dispositifs susmentionnés sont validés par les partenaires concernés lors de leurs comités de décision respectifs. Ils peuvent faire l'objet de demande de co-financement du contrat de ville.

CONDITIONS DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

IMPORTANT

Les porteurs de projets doivent remettre leur dossier Cerfa (12156*05) par l'intermédiaire du lien :

<http://politiqueville.fortdefrance.fr/appelaprojets2019.html>

Pour un premier enregistrement dans Démarches Simplifiées (ex TPS), les porteurs doivent accompagner leur demande de toutes les pièces administratives. Pour les autres, seules les pièces ayant fait l'objet d'une modification doivent être transmises.

Les associations en Redressement Judiciaire devront le signaler au dépôt du dossier en joignant les documents justificatifs.

Les associations en Liquidation Judiciaire ne seront pas admises à déposer de dossier

ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION DES ASSOCIATIONS

Les porteurs qui souhaitent être accompagnés dans la formalisation de leur demande de subvention peuvent prendre contact avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Les porteurs qui souhaitent être accompagnés pour renseigner leur demande sur la plate forme Démarches Simplifiées peuvent s'adresser à la Mission Contrat de Ville (05 96 63 20 50) qui fera le lien avec le service compétent.

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les porteurs de projet sont invités à s'inscrire à moyen et long terme dans une logique d'autofinancement de tout ou partie de leurs actions.

Chaque dossier **complet** donnera lieu à un examen en comité technique inter institutionnel qui portera sur l'appréciation des éléments suivants :

- **La pertinence et la conformité des projets aux orientations du Contrat de Ville.**
- **L'inscription dans l'un des quartiers cités dans la présente note de cadrage**
- **La qualité du budget prévisionnel**
- **La qualité de chaque projet financé :**
 - Le projet doit être présenté de façon simple et lisible.
- **L'identification des enjeux repérés** pour le quartier et le public visé
- **l'identification d'objectifs précis et réalistes,**
 - **indicateurs quantitatifs** (exemple : nombre de personnes touchées, concernées, ayant participé, nombres de manifestations....)

- **indicateurs qualitatifs** (par exemple, la situation des personnes avant, pendant, après l'action, ...)
 - **l'impact sur le quartier**, les participants (questionnaire aux publics, retour d'expériences, ...)
 - **l'information des habitants, la communication sur l'action**
- **les modalités de réalisation** (par exemple, comment a été réalisée l'action par rapport aux objectifs affichées, le contexte de réalisation ...)
 - les moyens : nombre de salariés/vacataires, moyens spécifiques...
 - les méthodes proposées
- **la qualité des partenariats et la concertation** préalable avec les référents des thématiques dans les Institutions concernées
 - les temps collectifs de mise en débat des résultats de l'action avec les partenaires, les publics, les encadrants

Examen en comité technique

Les dossiers seront présentés pour avis en comité technique réunissant tous les représentants des partenaires du Contrat de Ville, les services de l'Etat et les services de la Ville.

Examen en comité de pilotage

La validation des dossiers sur proposition du comité technique, relève du comité de pilotage composé des signataires du Contrat de Ville et présidé conjointement par l'adjoint désigné par le Maire de Fort de France et le Sous-préfet à la Cohésion Sociale.

A l'issue du comité de pilotage, la décision définitive sera notifiée aux porteurs de projets.

IMPORTANT : En cas de renouvellement de l'action financée en N-1, le bilan qualitatif et financier devra être transmis sans délai et au plus tard **le 30 Juin de l'année N. Si le bilan n'est pas parvenu dans les délais requis, l'action validée en comité de pilotage ne sera pas payée**

CALENDRIER D'INSTRUCTION ET DE REALISATION DES ACTIONS

CALENDRIER D'INSTRUCTION DES PROJETS ET DE REALISATION DES ACTIONS :

- Le dépôt des dossiers s'effectuera à compter de la date d'ouverture de l'appel à projet 2019 du Contrat de Ville publiée par voie de presse et, **impérativement par l'intermédiaire du lien :**

<http://politiqueville.fortdefrance.fr/appelprojets2019.html>

- Les dossiers seront examinés par les différents comités qui se tiendront au plus tard cinq (5) semaines après la date de clôture.

Les dates d'exécution des actions doivent être programmées jusqu'au 31 décembre 2019.

